

Peps

Pro 2 - 2020

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

Les exemples de remboursements ci-dessous n'ont pas de valeur contractuelle. Ils s'adressent à un bénéficiaire adulte résidant en France métropolitaine, respectant le parcours de soins coordonné et non exonéré du ticket modérateur (donc non pris en charge à 100 % par l'assurance maladie obligatoire).

En 2020	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement Malakoff Humanis	Votre reste à payer
HOSPITALISATION dans le cadre d'une opération chirurgicale de la cataracte en clinique conventionnée				
Forfait journalier hospitalier				
Participation financière due pour chaque journée d'hospitalisation, y compris le jour de sortie	20 €	Non pris en charge	20 €	0 €
Honoraires du chirurgien				
Avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*)	355 €	247,70 €	107,30 €	0 €
Avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*)	431 €	247,70 €	183,30 €	0 €
Chambre particulière - 1 nuit	60 €	Non pris en charge	50 €	10 €
Prise en charge de votre assurance complémentaire par nuitée				
OPTIQUE				
Équipement 100 % Santé** (Classe A) - 1 monture + 2 verres simples unifocaux				
Exemple pour des verres ≥ 16 ans dont la sphère est de - 4,00 à - 6,00 ou + 4,00 à + 6,00				
Monture adulte	30 €	5,40 €	Sans reste à payer	0 €
2 verres pour les ≥ 16 ans	95 €	17,10 €		
Total	125 €	22,50 €		
Équipement autre que 100 % Santé** (Classe B) - 1 monture + 2 verres simples unifocaux				
Exemples pour des verres ≥ 16 ans dont la sphère est de - 4,00 à - 6,00 ou + 4,00 à + 6,00				
Dans le réseau Kalixia				
Monture adulte	116 €	0,03 €	95 €	20,97 €
2 verres simples adulte	144 €	0,06 €	140 €	3,94 €
Total	260 €	0,09 €	235 €	24,91 €
Hors du réseau Kalixia				
Monture adulte	145 €	0,03 €	65 €	79,97 €
2 verres simples adulte	200 €	0,06 €	100 €	99,94 €
Total	345 €	0,09 €	165 €	179,91 €
Équipement autre que 100 % Santé (Classe B) : 1 monture + 2 verres très complexes progressifs				
Exemples pour des verres ≥ 16 ans dont la sphère est de - 4,00 à - 6,00 ou + 4,00 à + 6,00				
Dans le réseau Kalixia				
Monture adulte	116 €	0,03 €	95 €	20,97 €
2 verres complexes adulte	392 €	0,06 €	391,94 €	0 €
Total	508 €	0,09 €	486,94 €	20,97 €
Hors du réseau Kalixia				
Monture adulte	145 €	0,03 €	65 €	79,97 €
2 verres complexes adulte	574 €	0,06 €	279,94 €	294 €
Total	719 €	0,09 €	344,94 €	373,97 €

En 2020

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement Malakoff Humanis	Votre reste à payer
DENTAIRE				
Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires - Soins et prothèses 100 % Santé**	500 €	84 €	Sans reste à payer	0 €
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires à tarifs maîtrisés				
Dans le réseau Kalixia	495,60 €	84 €	310 €	101,60 €
Hors du réseau Kalixia	538,70 €	84 €	310 €	144,70 €
Couronne céramo-métallique sur molaires à tarifs libres				
Dans le réseau Kalixia	495,60 €	75,25 €	235 €	185,35 €
Hors du réseau Kalixia	538,70 €	75,25 €	235 €	228,45 €
Implant (racine et pilier)				
Dans le réseau Kalixia	1 200 €	Non pris en charge	235 €	965 €
Hors du réseau Kalixia	1 800 €	Non pris en charge	235 €	1 565 €
1 semestre de traitement orthodontique enfant de 14 ans				
Dans le réseau Kalixia	521 €	193,50 €	327,50 €	0 €
Hors du réseau Kalixia	600 €	193,50 €	300 €	106,50 €
AIDES AUDITIVES pour un adulte > 20 ans				
Aide auditive de Classe I - par oreille - Jusqu'au 31/12/2020	1 100 €	210 €	400 €	490 €
Aide auditive de Classe II - par oreille - Jusqu'au 31/12/2020				
Dans le réseau Kalixia	1 226 €	210 €	600 €	416 €
Hors du réseau Kalixia	1 476 €	210 €	400 €	866 €
Aide auditive par oreille - à compter du 01/01/2021, à titre indicatif mais pas encore applicable				
Équipement 100 % Santé** (Classe I)	950 €	240 €	Sans reste à payer	0 €
Équipement autre que 100 % Santé (Classe II)				
Dans le réseau Kalixia	1 178 €	240 €	600 €	338 €
Hors du réseau Kalixia	1 476 €	240 €	400 €	836 €
SOINS COURANTS				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires Participation forfaitaire à payer par l'assuré = 1 €	25 €	16,50 €	7,50 €	1 €
Consultation d'un médecin gynécologue - Participation forfaitaire à payer par l'assuré = 1 €				
Sans dépassement d'honoraires	30 €	20 €	9 €	1 €
Avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*)	44 €	20 €	23 €	1 €
Avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*)	56 €	15,10 €	16,10 €	24,80 €
Consultation d'un ostéopathe - pour 1 séance et par bénéficiaire Séance non prise en charge par la CPAM	60 €	Non pris en charge	0 €	60 €

* DPTM : Dispositifs de pratiques tarifaires maîtrisées OPTAM ou OPTAM-CO (en Chirurgie et Obstétrique) : en adhérant à ces options, les professionnels de santé s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires dans des conditions établies par la convention. Pour savoir si un médecin a adhéré à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO, le site annuaire.sante.ameli.fr est à la disposition de tous.

** Tels que définis réglementairement : le dispositif 100 % Santé vous permet d'accéder à des lunettes de vue, des aides auditives et des prothèses dentaires de qualité, prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé (dès lors que vous disposez d'une complémentaire santé responsable ou de la CMU-C), tout en bénéficiant d'un large choix d'équipements pour répondre à vos besoins, sans aucun frais à régler.

Les assurés relevant du régime local de l'Alsace-Moselle ont un reste à charge identique à celui des assurés relevant du régime général. Seule la répartition de la prise en charge de leur frais de santé entre l'Assurance maladie et la complémentaire santé diffère.